

ANALYSE ET INTERPRETATION DE LA SITUATION DE LA LECTURE PUBLIQUE EN ALGERIE DURANT LA PERIODE COLONIALE 1830 –1962

Dr. Arab ABDELHAMID

département de bibliothéconomie
Faculté des sciences humaines et sociales
Université d'Alger
E. mail: arababdelhamid @ hotmail.com

RESUME

Dans l'acception moderne du terme, la lecture publique en Algérie remonte au début de la période coloniale. Durant cent trente deux ans d'occupation, le modèle bibliologique musulman qui a marqué tout le long du moyen âge, déjà en phase de déclin à la veille de l'intervention française en Algérie, a été foncièrement compromis par une politique de déculturation de la société algérienne. Par ailleurs la bibliothèque coloniale, de par sa mission tendancieuse, a constitué un instrument de pénétration de la psychologie collective de la population algérienne tout en étant entre-temps un moyen d'instruction et d'éducation de la population européenne. La démarche suivie par l'administration coloniale a réussi à étouffer la bibliothèque musulmane sans réussir pour autant à la substituer par une bibliothèque européenne à la hauteur des bibliothèques des autres pays du monde à cette époque.

INTRODUCTION

Pour comprendre le fonctionnement des bibliothèques en Algérie durant la période coloniale, nous sommes conduit à font Pour aborder cette question, il convient d'abord de situer la politique générale suivie par la France en Algérie et passer ensuite à l'organisation du circuit bibliologique dont découle la question des bibliothèques.

1. POLITIQUE GENERALE DE LA FRANCE EN ALGERIE

Le principe fondamental sur lequel se base la politique générale de la France en Algérie est celui de la soumission totale du peuple algérien, une tendance manifestée par le général Bugeaud dès son arrivée en Algérie en 1841. Il dit, d'une manière catégorique, : « il faut que les Arabes soient soumis, que le drapeau de la France soit seul debout sur cette terre d'Afrique... La soumission, poursuit-il, n'a nullement son caractère si on ne paye pas les impôts » ⁽¹⁾.

Pour Bugeaud la soumission ne pourrait être totale que si toute l'Algérie est occupée, c'est pourquoi il dit aussi: « il se trouve en France des personnes... qui croiront sincèrement faire preuve de modération en disant qu'il eût mieux valu nous borner à occuper une partie du pays. C'est la grave erreur que l'on éviterait en réfléchissant et en consultant un peu l'histoire. On verra qu'il n'est pas possible de prendre une portion d'un pays et de détrôner un souverain en partie, sans se vouer à une guerre incessante. Il est mille fois plus sûr, plus économique de prendre le tout. C'est même une nécessité absolue » ⁽²⁾.

Ainsi, tous les moyens ⁽³⁾ étaient bons pour la France pour imposer sa domination en Algérie pour faire régner sa propre culture au détriment de celle des indigènes. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'une politique d'érosion culturelle a été

amorcée dès les premiers temps de colonisation de l'Algérie. C'est par conséquent cette orientation politique coloniale qui détermine toutes les interprétations relatives aux œuvres coloniales réalisées en Algérie qu'elles soient d'ordre politique, économique, social ou culturel. La théorie marxiste de la lutte des classes est mieux indiquée ici pour l'analyse des relations entre la classe dominante du peuple colonisateur et la classe dominée du peuple colonisé.

Dans le même ordre d'idées, nous jugeons utile de reprendre intégralement le paragraphe suivant extrait du Livre dans le monde de Robert Estivals: « ainsi, écrit-il, lors du mouvement de colonisation, la société dominante du peuple colonisateur (aristocratie et bourgeoisie nationale) se sert des classes inférieures nationales (petite bourgeoisie, agriculteurs et prolétariats) pour intervenir militairement dans d'autres pays. Elle crée, ainsi, et dans une certaine mesure, une identité nationale apparente d'intérêts. Elle se sert encore, sur place, des classes dominantes soumises auxquelles elle laisse une part de leurs privilèges anciens sous condition qu'elles assurent une administration, aussi loyale que possible, des populations colonisées. La société dominante colonisatrice joue alors sur la distinction des intérêts de classe pour maintenir sa suprématie » ⁽⁴⁾.

Comme le colonialisme est un phénomène «de nature dialectique », la lutte pour l'indépendance et la décolonisation politique, économique et culturelle, sont des passages obligatoires quelle que soit la durée; quoique sur le plan culturel, le colonialisme crée et laisse «un traumatisme profond et irrémédiable» ⁽⁵⁾ dans la plupart des cas.

2. SITUATION BIBLIOLOGIQUE DURANT LA PERIODE COLONIALE:

La discussion sur le livre et les bibliothèques d'une manière générale nous renvoie à la théorie de la communication de la classe dominante, une démarche suivie par Robert Estivals dans sa thèse sur la Bibliométrie bibliographique dans laquelle il a été conduit à passer du plan de la communication écrite à l'analyse politique. Cette approche qui convient tout à fait à notre démarche, nous mène à revenir encore une fois sur la théorie de la classe dominante «qui repose sur une application généralisée de la lutte des classes » ⁽⁶⁾.

En tant que phénomènes sociaux, le livre et la bibliothèque ont, de tout temps, constitué des moyens de soutien de l'idéologie de la classe dominante qui, par le biais de la censure contrôle la montée de l'intelligence de la classe dominée. En Algérie comme ailleurs, la politique dans le domaine du livre et des bibliothèques est étroitement liée à celle de l'enseignement, or l'enseignement tel qu'il a été pratiqué en Algérie durant la période coloniale, suscite plus d'une interrogation. S'agit-il d'un enseignement destiné à toutes les classes tant européennes qu'indigènes sans distinction aucune ou il y avait des classes favorisées au détriment des autres ? S'agit-il d'un enseignement équitable sur les plans du contenu, de la langue d'enseignement, du nombre d'écoles et d'enseignants entre les différentes classes de la société ou il était orienté dans le sens de distinction des intérêts de classes ?

D'après les statistiques recueillies dans les différentes sources que nous avons citées dans ce travail, l'instruction, tous niveaux confondus, était proportionnellement

inférieure chez les populations indigènes par rapport aux populations européennes, et ce, pour deux raisons essentielles:

1. La résistance culturelle indigène rejette l'instruction pratiquée dans les écoles françaises.
2. L'instruction des indigènes est, aux yeux du pouvoir politique colonial, un moyen limité aux besoins des services coloniaux et jamais une fin en soit; ce qui explique les précautions de la classe dominante notamment le contrôle, par le biais de l'école, de l'intelligence des indigènes, laquelle était à même de compromettre ses intérêts, voire son existence.

Le livre en Algérie durant la période coloniale est, comme il a été déjà souligné plus haut, limité surtout au secteur de l'enseignement. C'est pourquoi «le marché du livre de langue française ne fut pas considéré comme un secteur économique rentable»⁽⁷⁾. C'est sans doute la raison pour laquelle les importateurs ne se sont pas manifestés d'activer dans ce domaine.

Cette situation qui découle d'une politique qui n'était pas à même de développer une économie de l'édition et de distribution du livre au niveau local, a fait que cette mission fut attribuée aux entreprises métropolitaines ⁽⁸⁾ comme Hachette ⁽⁹⁾, Hatier, Nathan et Colin. Outre les entreprises métropolitaines suscitées, il y avait aussi quelques imprimeurs implantés en Algérie comme Baconnier, Carbonnel et Rodocci auxquels s'ajoute l'imprimerie el Baath spécialisée dans l'impression en caractères arabes ⁽¹⁰⁾. Quant à la diffusion du livre, durant cette période, elle relevait principalement de quelques librairies éparpillées entre les trois départements ⁽¹¹⁾. Elles produisaient toutes rassemblées un chiffre de l'ordre de cent titres environ par année⁽¹²⁾, ce qui n'était pas du tout suffisant pour une population de plus de neuf millions et demi d'habitants ⁽¹³⁾, sachant que 80 % environ de cette production est constituée de romans.

Cette situation très limitée du marché du livre en langue française, un moyen fondamental au service de la classe dominante coloniale pour l'extension de la culture française en Algérie, révèle une grande carence quant au rôle assigné au livre dans le processus de colonisation comparativement aux autres moyens notamment les moyens de répression. Au-delà de l'enseignement où le livre constitue un moyen pédagogique dont le contenu relève de l'orientation de l'idéologie de la classe dominante, les autres secteurs à caractère bibliologique ne semblaient pas être développés en Algérie durant la période coloniale. Cette absence d'une prise en charge réelle de la question du livre en Algérie est, à nos yeux, le produit d'une politique d'ensemble de la France qui a accusé un retard dans ce domaine comparativement à certains peuples dans le reste des autres pays du monde.

Si la situation du livre français était critique en Algérie durant la période coloniale, celle du livre en langue arabe était pire, une chose qui se comprend tout à fait, partant du principe que la langue arabe constituait aux yeux de la classe dominante coloniale un moyen, au même titre de celui de l'Islam, à même de déjouer la stratégie coloniale et d'endiguer le processus de déculturation de la société algérienne. C'est pourquoi à cette période, le livre en langue arabe a été soumis à un contrôle très sévère, sachant que son influence sur la lutte pour la vérité, la justice et la liberté est incontestable pour la classe dominée. Aux yeux de la classe dominante coloniale, la

censure était le moyen le mieux indiqué pour ce genre de situations. En effet, les mesures prises dans ce sens ont d'abord ciblé la restriction de la diffusion des documents en langue arabe, et ce, par interdiction de tout ce qui provenait en matière de livres et de journaux des pays arabes notamment l'Egypte et la Tunisie. A cet effet, des instructions ont été données aux services des postes et de la douane «pour que toutes les publications de langue arabe qui rentraient dans la colonie, fassent l'objet d'une stricte surveillance afin de censurer toutes celles qui pourraient présenter aux yeux de l'administration un caractère hostile à la présence française et au développement de sa culture »⁽¹⁴⁾.

La censure s'est ensuite dirigée vers toutes les autres institutions chargées de l'enseignement de la langue arabe (mosquées, medersas, zaouia etc.) qui sont, à leur tour, mises sous le contrôle sévère des autorités compétentes au point où plusieurs d'entre elles ont été soit carrément fermées soit complètement détournées de leurs missions initiales. Cet acharnement envers la culture algérienne a, bien entendu, provoqué une réaction plus aiguë en ce qui concerne le rejet catégorique de la culture du colonisateur. Les diverses formes de lutte contre la présence française et le développement de sa culture, se manifestaient, entre autres, par l'introduction clandestine de la littérature arabe à caractère subversif notamment en provenance d'Egypte⁽¹⁵⁾, le boycott de l'école française, la lutte politique, la lutte armée, etc.

La politique coloniale en matière de bibliologie a donné lieu à la marginalisation du livre sur le plan économique et à la réduction des besoins en matière de lecture aux manuels scolaires et à la production romanesque. C'est cette orientation qui détermine, sur le plan de la quantité et de la qualité, la nature de la bibliothèque coloniale. Sous cet angle, la bibliothèque comme le livre n'ont pas été enregistrés dans l'ordre des priorités de l'administration coloniale, une chose qu'on a prouvée, statistiques en main, dans notre thèse de Doctorat d'Etat.

3. APPLICATION DE LA THEORIE DE LA BIBLIOLOGIE POLITIQUE AUX BIBLIOTHEQUES ALGERIENNES DURANT LA PERIODE COLONIALE:

La bibliologie politique⁽¹⁶⁾ est une discipline de la bibliologie ayant pour but de déterminer la relation entre la communication écrite en tant que phénomène social et le pouvoir politique en tant qu'organisateur de la société. Cette discipline qui remonte au siècle des lumières⁽¹⁷⁾ a été développée sur le plan scientifique par Robert Estivals qui, outre ses propres travaux, a dirigé des thèses de doctorat dans ce domaine notamment dans l'étude des processus de colonisation et de décolonisation du Tiers monde, dont notre thèse de doctorat d'Etat⁽¹⁸⁾ en fait partie.

Comme il a été déjà souligné dans l'introduction méthodologique de notre thèse, pour comprendre les bibliothèques algériennes de la période coloniale et en tirer des conclusions pour ce qui est de l'état de fonctionnement de celles de la période post-coloniale qui sont en fait le produit et le prolongement de celles de la période étudiée, il convient de faire appel à la théorie des modèles de bibliologie politique dont le modèle colonial constitue pour nous le pivot de notre analyse.

L'interprétation de la situation des bibliothèques des périodes coloniale et même post-coloniale, ne saurait être possible en dehors du phénomène de colonisation. En tant que pouvoir politique dominant qui organise la vie sociale des populations

colonisées, le colonisateur «s'intéresse à tous les éléments constitutifs de la communication écrite: création et développement des besoins d'information écrite; organisation de l'enseignement de l'écriture et de la lecture; surveillance des auteurs, de leurs idées et parfois de leurs manuscrits, plus tard de leurs droits; réglementation de la reproduction et de la distribution; dépôt légal et création des bibliothèques et des dépôts d'archives »⁽¹⁹⁾. Sur le plan des bibliothèques, le régime colonial français en Algérie a assigné à ces institutions une mission tendancieuse contrairement aux objectifs fondamentaux de ces bibliothèques qui sont censées être «le reflet livresque de l'univers»⁽²⁰⁾ et un instrument de culture à même d'aider le développement des connaissances et de la compréhension de la vérité. C'est pourquoi la présence de certains livres dans ces bibliothèques constituent «un capital mort »⁽²¹⁾ et l'absence d'autres faisaient sérieusement nuire à leur activité.

Pour la classe dominante, ces principes sont totalement inversés. Ce qui constitue dans l'esprit humanitaire un capital mort est le fondement même de l'idéologie coloniale. Quant aux livres indispensables par leur apport sur le développement de la personnalité humaine dans sa dimension universelle, leur présence a été écartée notamment dans les bibliothèques destinées aux indigènes en raison de leur caractère nuisible à la politique de la classe dominante qui, pour asservir la population colonisée, cultive le mensonge au détriment de la vérité.

C'est ce schéma directeur qui a caractérisé le développement des bibliothèques durant la période coloniale, un schéma conçu conformément à la réalité de la colonie qui se traduit par la coexistence de deux cultures diamétralement opposées dont le rôle du pouvoir politique colonial était de réduire l'écart entre ces deux cultures au profit, bien entendu, de la culture coloniale. C'est dans cet esprit qu'il convient de comprendre la différence entre les bibliothèques coloniales et les bibliothèques musulmanes.

A - BIBLIOTHEQUES MUSULMANES:

Cette catégorie de bibliothèques tire son origine du modèle du moyen âge musulman, un modèle qui a atteint son apogée sous les Abbassides et les Umayyades de l'Andalousie, a fini, avec la chute de Grenade, par céder la place progressivement à une époque de déclin dans tous les pays du monde musulman.

Les bibliothèques musulmanes de la période coloniale sont par conséquent le prolongement du modèle musulman en phase de déclin et que ces institutions ont servi à une époque qui n'était pas du tout celle du XX^e siècle où les fondements de la bibliothèque moderne ont été conçus à base d'une philosophie tout à fait différente. C'est pourquoi le rôle de ces bibliothèques a été limité en fonction de la limite des moyens, du mode d'organisation et de gestion, du nombre et type d'utilisateurs, de leurs missions, etc.

Aux yeux des autorités coloniales, le véritable danger ne provenait pas de ces bibliothèques, vu leur influence limitée, mais des institutions auxquelles elles sont rattachées en l'occurrence les mosquées, les medersas et les zaouias qui ont été d'ailleurs soumises à de rudes épreuves, car on les considérait comme des bastions de résistance, hostiles à l'existence de la France et au développement de sa culture en Algérie. Le sort des bibliothèques musulmanes était donc étroitement lié à celui des institutions de rattachement. Quand une de ces institutions est soumise à des mesures

punitives, sa bibliothèque est, par voie de conséquence, la première à en subir les conséquences.

A.1. TENTATIVE D'ELIMINATION DES BIBLIOTHEQUES MUSULMANES:

La politique fondamentale de la France en Algérie durant la période coloniale se basait sur le principe de «faire oublier à la population colonisée son histoire, sa langue, sa culture propre en substituant dans son élite, l'histoire, la langue et la culture du colonisateur »⁽²²⁾.

La mission de cette politique de déracinement culturel a été d'abord confiée à l'école où des programmes d'enseignement furent soigneusement conçus pour forger les esprits des colonisés dès leurs jeunes âges, une tendance mise en exergue par le paragraphe suivant: « Pour transformer les peuples primitifs de nos colonies, pour les rendre le plus possible dévoués à notre cause et utiles à nos entreprises..., le moyen le plus sûr c'est de prendre l'indigène dès son enfance, d'obtenir de lui qu'il nous fréquente assidûment et qu'il subisse nos habitudes intellectuelles et morales plusieurs années de suite, en un mot de lui ouvrir des écoles où son esprit se forme à nos intentions »⁽²³⁾.

Dans un deuxième stade, intervient dans cette politique la bibliothèque en tant que moyen d'assurer un complément de formation pour ainsi poursuivre l'œuvre entreprise par l'école jusqu'à un certain âge. Cette stratégie coloniale tout à fait claire sur le plan théorique, ne semblait pas être cependant facilement applicable sur le terrain, car les résultats qui en découlaient étaient très limités dont le caractère résistant de la culture indigène constituait une des raisons principales. Face au rejet de la culture européenne, le pouvoir politique colonial a été amené à lutter contre tout ce qui pouvait avoir un impact sur la consolidation et le soutien des forces morales de la population indigène. C'est dans cet esprit que le manuscrit arabe et par extension les bibliothèques musulmanes notamment les bibliothèques des mosquées, des medersas, des zaouias et celles des particuliers ont été soumises aux différentes formes de destruction⁽²⁴⁾.

Ces mesures ont en effet provoqué une élimination pure et simple de plusieurs bibliothèques musulmanes qui ont fini par voir leurs collections dispersées et à jamais. Le cas de la bibliothèque de l'Emir Abdelkader, les bibliothèques de la ville de Constantine et bien d'autres sont des exemples de cette tendance d'élimination. Aux yeux des autorités coloniales, cette élimination n'était pas un acte isolé ou une fin en soi, mais plutôt une phase qui précède une autre plus importante en l'occurrence la nationalisation de ce patrimoine culturel autochtone dont l'intérêt réside non seulement dans le fait de contrôler l'intelligence des indigènes mais aussi servir de fil d'Ariane pour la compréhension et par conséquent la maîtrise de la société colonisée.

A.2. NATIONALISATION DES BIBLIOTHEQUES MUSULMANES:

La nationalisation des bibliothèques musulmanes est une mesure tendancieuse ayant, à notre sens, deux objectifs essentiels:

1. détourner ces institutions de leur mission culturelle initiale et les adapter aux besoins de la cause coloniale.

2. constituer à partir des collections notamment de manuscrits recueillis dans les différents coins du territoire, des espaces de lecture purement coloniaux dont l'accès n'était pas toujours évident pour la population indigène. Le cas des premières collections de manuscrits ayant constitué les fonds de la Bibliothèque nationale est un exemple très significatif.

Comme le principe colonial était aussi de «dominer et faire durer la domination»⁽²⁵⁾ dans le temps, la nationalisation des bibliothèques musulmanes n'était en fait qu'une forme, parmi tant d'autres, qui menait à une finalité commune, celle d'isoler la population indigène de sa propre culture. Cette nationalisation a été réalisée graduellement. Quant à ses origines, elles remontent au début de la colonisation lorsque Louis Adrien Berbrugger fut nommé en tant que premier bibliothécaire à Alger par décision du 13 octobre 1835 du Maréchal Clauzel. Comme il se trouvait que la ville d'Alger a bénéficié d'un bibliothécaire sans bibliothèque et sans ressources, Berbrugger, chargé de la formation et de la conservation de ladite bibliothèque, a été conduit à suivre les expéditions militaires à la recherche des manuscrits orientaux conservés dans les bibliothèques musulmanes pour en constituer un premier fonds de la Bibliothèque nationale composé uniquement de ces manuscrits enlevés aux Arabes⁽²⁶⁾, selon les propos de Berbrugger.

Par la suite, la nationalisation a ciblé les bibliothèques de la plupart des institutions religieuses⁽²⁷⁾ notamment celles des mosquées, des zaouias et des medersas. Quant au reste des autres bibliothèques, elles ont été récupérées en rattachant les institutions dont elles dépendaient au domaine de l'Etat.

A.2.1. BIBLIOTHEQUES DES MOSQUEES:

La bibliothèque de la mosquée tire sa force de celle de la mosquée elle-même qui, aux yeux du pouvoir politique colonial, constitue un véritable danger en raison de son impact sur les forces morales de la population indigène et sa capacité de nuisance aux intérêts et à la présence de la France en Algérie.

Cette nuisance émane principalement du Coran qui constitue avec les autres livres à caractère religieux notamment les livres de la tradition, l'essentiel des collections des bibliothèques des mosquées. En tant que livre par excellence, le Coran contient plusieurs versets incitatifs à la révolte contre toutes les formes d'occupation et de domination étrangères. C'est d'ailleurs cette position religieuse qui explique toutes les formes de résistance qu'a rencontrées la France dès son arrivée et durant tout le temps de son existence en Algérie. Pour faire face à cet obstacle, la France a, bien entendu, choisi la solution de démolition et d'appropriation des mosquées, une politique menée par «des exterminateurs systématiques du culte musulman et des populations qui le professent»⁽²⁸⁾.

Contrairement aux partisans de l'extermination, certaines voix proposaient d'autres solutions comme celle de l'ingénieur géographe Rozet qui dit à ce propos: «malheureusement cela n'est pas possible à moins de s'exposer à se voir forcé de détruire les populations. Mais au moins, on devrait faire mourir ignominieusement les imams qui s'aviseraient de prêcher la révolte; et, comme le mode d'éducation intimement lié à la religion, il faudrait fermer toutes les écoles musulmanes existantes,

puisqu'on y apprend le Coran, et en ouvrir d'autres où les jeunes africains apprendraient la langue française » ⁽²⁹⁾.

Une autre solution plus intelligente et plus efficace était celle de s'approcher de ces mosquées, du moins de celles qui restaient, en vue de les mieux contrôler de l'intérieur dans un but de réduire voire d'éliminer leur capacité de nuisance. En effet plusieurs mosquées ont été rattachées au domaine de l'Etat qui contrôlait parfaitement leurs activités par l'intermédiaire d'un personnel indigène « investi et salarié » ⁽³⁰⁾. Ainsi les mosquées rattachées à l'administration coloniale dont leurs bibliothèques ont été réduites au silence et leur champ d'action limité dans la sphère de l'ignorance et de l'obscurantisme.

A.2.2. BIBLIOTHEQUES DES MEDERSAS:

La medersa et la mosquée constituaient pour l'administration coloniale deux faces différentes d'une même pièce. La medersa est aussi une institution d'enseignement, une école qui a joué un rôle très important dans la diffusion de la culture arabo-islamique. Comme le mode d'éducation pratiqué dans la medersa était intimement lié à la religion, son influence sur la lutte contre les intérêts de la France n'était pas moins importante que celle de la mosquée et de la zaouia ⁽³¹⁾.

Tout comme les mosquées, les medersas ont aussi subi la politique d'extermination. « Nos expéditions militaires, disait Berbrugger, en faisant disparaître la majeure partie des livres, ont anéanti de fait la plupart des mederçah » ⁽³²⁾. Le peu qui restait a été adapté aux besoins des services coloniaux lorsque la France avait admis la nécessité de former en Algérie des fonctionnaires musulmans destinés à servir de courroie de transmission avec le reste de la population indigène. Pour ce faire, les autorités coloniales s'étaient inspirées des anciennes medersas du moyen âge musulman en adaptant, bien entendu, leur enseignement aux besoins de la colonisation. C'est ainsi que les medersas furent reconstituées en Algérie par décret du 30 septembre 1850 en vue de former, parmi les indigènes, des candidats aux emplois dépendant des services du culte, de la justice, de l'instruction publique et des bureaux arabes.

Faut-il le rappeler ici que l'enseignement, dispensé à quelque 140 élèves indigènes en 1862, était, comme le disait Cambon, gouverneur général de l'Algérie dans son discours au Sénat, le 18 janvier 1894: « considéré comme destiné moins à élever le niveau intellectuel de ceux qui le reçoivent qu'à leur donner une profession » ⁽³³⁾ et surtout former « une élite musulmane à laquelle, ajouta Cambon, nous inspirions quelque chose de nos sentiments et que nous puissions nous attacher par ses intérêts » ⁽³⁴⁾.

Le Gouverneur général poursuit dans le même ordre d'idées: « en effet, messieurs, il faut considérer que, jusqu'à présent, nous n'avons peut être pas assez tenu compte des choses de l'esprit en ce qui concerne les indigènes et quand on néglige l'esprit, il se venge. Ce que je vous disais du développement du maraboutisme, du développement du fanatisme, de l'ignorance et des passions religieuses dans la masse des musulmans, indique bien qu'il faut absolument commencer à créer des institutions qui soient de nature à nous assurer le bénéfice de la direction intellectuelle, morale et religieuse de nos indigènes » ⁽³⁵⁾.

C'est dans cet esprit que les trois medersas algériennes ont été instituées en 1850. La première installée à Constantine, la seconde à Tlemcen et la troisième à Media, transférée par la suite à Blida en 1855 puis à Alger en 1859. Sur le plan bibliologique, il fallait attendre le plan de réorganisation de 1895, soit presque un demi-siècle après leur création, pour voir les medersas passer de l'autorité militaire et être confiées à des directeurs français arabisants et islamisants dont chacun est chargé de constituer une bibliothèque dans la medersa qu'il dirigeait.

Ces bibliothèques qui ont un caractère indigène par la nature des collections qu'elles contenaient sont, à vrai dire, un instrument de travail mis à la disposition des étudiants et des professeurs ainsi que des interprètes militaires, des officiers des affaires indigènes, des fonctionnaires s'occupant des études arabes, etc., un public directement impliqué, chacun dans son domaine, dans l'œuvre du pouvoir politique qui consistait à contrôler la direction morale, intellectuelle et religieuse des indigènes.

A.2.3. BIBLIOTHEQUES ARABES:

Comme leur nom l'indique, ces bibliothèques sont destinées aux populations indigènes. Créées depuis 1903, ces bibliothèques au nombre de quatre sont installées par l'administration coloniale dans les villes à population musulmane importante en l'occurrence Annaba, Bougie, Constantine et Tlemcen. Il n'y avait pas de bibliothèque arabe à Alger probablement à cause de l'existence dans cette ville de plusieurs autres bibliothèques (nationale, universitaire, municipale, bibliothèques de cartiers, bibliothèques d'associations, etc.).

Par sa vocation, la bibliothèque arabe était la seule, parmi les autres bibliothèques coloniales, qui s'adressait à la population indigène à part entière, du moins sur le plan théorique. Dans un premier temps, cet acte nous paraît tout à fait louable car c'est la première fois que l'administration coloniale parlait de besoins des indigènes en matière de lecture. Mais quand on découvre de quelle bibliothèque arabe il s'agit, on finit par changer d'avis.

Il est à remarquer que ces bibliothèques étaient beaucoup plus des cabinets de lecture que des bibliothèques proprement dites. A titre d'exemple la bibliothèque arabe de Bône se résume à une salle d'environ six mètres de long et quatre mètres de large. La moyenne de fréquentation était de douze lecteurs par jour pour consulter les quelque 462 volumes dont la plupart provenaient de dons. Le soutien de l'administration était quasiment absent. C'est pourquoi la section arabe des délégations financières a appelé l'attention de l'administration sur le fait que ces institutions ne donnaient pas «tous les résultats désirables» ⁽³⁶⁾. Elle a par conséquent exprimé l'avis de réunir ces bibliothèques arabes aux bibliothèques publiques françaises tout en proposant la désignation d'un lettré musulman pour faciliter l'accès aux lecteurs indigènes ⁽³⁷⁾.

Cet état des bibliothèques arabes n'est pas du tout surprenant. Il est le produit d'une politique coloniale de nature à «maintenir les masses dans l'ignorance; développer modérément la formation de l'ancienne classe dominante locale de telle sorte que, ni sur le plan du nombre ni sur celui de la qualité, elle puisse sortir de son rôle subalterne. Il faudra lui inculquer la soumission à l'ordre colonial imposé» ⁽³⁸⁾. C'est dans ce sens qu'il conviendrait de situer et de comprendre la mission des bibliothèques arabes dont le lecteur était obligé «de passer par le moule scolaire» ⁽³⁹⁾ à partir duquel il

est formé conformément aux idéals coloniaux et préparé pour une étape postscolaire où l'école cède la place à la bibliothèque en tant qu'instrument au service de la lutte pour la décolonisation de la société indigène.

Cette tendance tout à fait claire dans l'esprit colonial, restait cependant un objectif dont la limite des moyens déployés ne permettait pas la réalisation. Le cas des bibliothèques arabes, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est très significatif. Après 1830, c'était le pouvoir politique colonial qui, par la force, a décidé de réorganiser la société algérienne en fonction de ses intérêts. Pour développer et appliquer ses thèses coloniales, la France s'est appuyée sur la politique d'alphabétisation limitée uniquement à ses besoins. « Il s'agit en fait de tenir les populations colonisées dans un état culturel de dépendance »⁽⁴⁰⁾, une pratique qui se traduit par l'imposition de la culture coloniale au détriment de la culture autochtone.

Sur le plan du livre et des bibliothèques, les autorités coloniales ont agi dans le même sens. Aucune bibliothèque, à notre connaissance, n'a été créée dans un esprit de répandre la lecture publique parmi les indigènes qui sont d'ailleurs exclus par la politique de l'enseignement. Autrement dit, toutes les bibliothèques fondées en Algérie durant la période coloniale étaient destinées aux populations européennes et quelques indigènes dont la représentativité était quasiment insignifiante⁽⁴¹⁾.

Dans l'esprit de la lutte des classes, cette politique est celle de la classe dominante qui ne se limite pas à imposer son idéologie, mais elle empêche aussi l'émergence et le développement de la l'intelligence de la classe dominée. La politique de la classe dominante coloniale en Algérie, dans le domaine intellectuel, nous conduit à poser une question importante, posée autrefois par le bibliologue russe Nicolas Roubakine⁽⁴²⁾ dans son livre intitulé: « Introduction à la psychologie bibliologique », à savoir: dans quelle mesure peut-on admettre une soumission intellectuelle du lecteur à ceux qui le guident dans la lecture ? Par quels moyens un lecteur peut-il défendre sa liberté intellectuelle contre le système de lecture pratiqué habituellement et dont le but est d'organiser un esclavage intellectuel des lecteurs ?

Pour Roubakine la réponse à ces interrogations réside dans Les principes⁽⁴³⁾ de choix et de propagation des collections de livres destinées aux lecteurs d'une bibliothèque de culture générale. Dans notre cas, la situation est tout à fait différente. Car il s'agit d'un modèle colonial qui, par définition, utilise le livre et la bibliothèque non pas comme des instruments de lutte pour la vérité et la justice mais plutôt comme des instruments de lutte pour l'esclavage culturel au détriment des idéals de la personnalité humaine⁽⁴⁴⁾ mise en valeur « par le christianisme et l'humanisme athéiste de la fin du XVIII^e siècle, ainsi que par le socialisme et le communisme dont les drapeaux rouges ont jusqu'à présent porté

cette inscription: « une personnalité humaine est sacrée et inviolable, en tout temps, dans toutes les conditions et sans aucune exception »⁽⁴⁵⁾. Cette vérité élémentaire pour toute l'humanité se trouve violée en Algérie comme ailleurs par le colonialisme aux yeux duquel le seul principe valable était celui de domination et d'exploitation. Ainsi les bibliothèques algériennes de la période coloniale ont été régies par le principe de la classe dominante qui contrôlait le contenu des collections de livres mises dans ces bibliothèques ainsi que la mission et la vocation de ces dernières.

Sur le plan du contenu des collections, la plupart des livres arrivaient de la métropole sous forme d'envoi émanant des services en relation directe avec la colonie notamment ceux du ministère de la guerre et du ministère de l'instruction publique. Ce qui veut dire que le rôle des bibliothécaires consistait, en Algérie, à gérer ce que le pouvoir politique leur transmettait de la métropole. Ces envois de livres, plus ou moins réguliers, qui ont constitué les collections des différentes bibliothèques coloniales à caractère public servaient d'une part à répondre aux besoins des populations européennes en matière de lecture de délassement ⁽⁴⁶⁾, et d'autre part à véhiculer les idéals coloniaux qui voulait faire de l'Algérie une partie intégrante de la France.

Pour réaliser cet objectif, le livre et la bibliothèque constituaient les moyens les mieux indiqués et les plus appropriés. Ainsi le livre devenait, dans ce cas précis, un instrument au service de la classe dominante par lequel cette dernière exerce un despotisme culturelle. Sur ce point précis, nous ne pouvons que répéter, en les faisant les nôtres, les paroles de Nicolas Roubakine qui écrit à ce propos: « Il est évident que, parmi les richesses livresques de l'humanité, il existe beaucoup de déchets et beaucoup d'inutilités. Ces déchets jouissent souvent d'une protection toute particulière de la part des maîtres du moment ou des individus habiles qui les exploitent dans leurs buts criminels, pour obscurcir la conscience humaine et pour la réduire à l'esclavage, en cultivant le mensonge, l'ignorance et l'obscurantisme ».

« Que les maîtres politiques et sociaux de la situation, poursuit-il, travaillent systématiquement pour produire et pour répandre une littérature tendancieuse et financièrement mensongère, l'avenir n'est pas à eux. Non seulement l'avenir, mais le présent même ne leur appartient pas, car l'évolution de la vie oblige les hommes à distinguer la vérité des mensonges, et les forces à mettre, à la base de leur vie sociale, l'union et la charité. Voilà pourquoi les livres qui répandent la vérité représentent, en comparaison avec les livres qui sèment les mensonges, une puissance énorme. Je ne cesserai pas de répéter qu'à la base même de la biblio-psychologie doit se trouver le principe suivant: « vive le livre, instrument puissant dans la lutte pour la vérité et la justice » ⁽⁴⁷⁾.

B. BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES:

Les bibliothèques françaises constituent un ensemble de bibliothèques destinées principalement aux populations européennes. Ces bibliothèques sont réparties entre les bibliothèques libres contrôlées par les mouvements associatifs et les bibliothèques qui relevaient du pouvoir politique colonial.

B.1. BIBLIOTHEQUES LIBRES:

Ce type de bibliothèques qui émane des mouvements associatifs constitue des bibliothèques libres dont les ressources provenaient en dehors du budget de l'administration coloniale. Ces bibliothèques fondées par des associations, des amis de la science, des ligues d'enseignement, des instituteurs, etc., sont à vrai dire le produit d'un besoin en matière de lecture publique, lequel n'était pas satisfait par les bibliothèques relevant du pouvoir politique.

L'insuffisance quantitative et qualitative des bibliothèques de lecture publique était une carence qui incombait aux autorités compétentes coloniales dénoncée par des initiatives individuelles ou collectives qui ont œuvré à la fondation de bibliothèques par

leurs propres moyens sans aucun appui de l'administration coloniale. Ces initiatives dénotent une prise de conscience des populations quant au rôle des bibliothèques et leur intérêt en matière de lecture publique, une chose qui n'a jamais constitué la priorité du pouvoir politique, lequel ne suivait pas les aspirations même des populations européennes dans ce domaine. Pour ce qui est de la population indigène, l'initiative ne manquait pas, du moins pour la classe des lettrés qui s'est rendue compte que la meilleure des bibliothèques à l'époque était celle créée par soi-même. C'est ainsi que les Amis du livre de Tlemcen ont créé leur propre bibliothèque dès 1927.

Cette tendance a marqué toute la période coloniale, une chose que l'on peut comprendre si elle concernait seulement la population indigène. Mais quand la question s'étend même aux populations européennes dont les besoins en matière de lecture n'étaient pas satisfaits, l'explication est par conséquent au delà du rapport entre colonisé et colonisateur. Il s'agit plutôt de toute une politique dans le domaine du livre et des bibliothèques qui est mise en cause non seulement au niveau de la colonie mais aussi au niveau de la politique générale de la France dans ce domaine comparativement aux pays anglo-saxons et certains pays d'Europe.

B.2. BIBLIOTHEQUES RELEVANT DE L'ADMINISTRATION COLONIALE:

Par rapport aux autres catégories de bibliothèques de la période coloniale, cette catégorie était la plus importante, du moins sur le plan quantitatif. Ces bibliothèques ont été conçues sur la base du principe de la lecture publique et selon des techniques plus ou moins modernes de la bibliothéconomie.

Ces techniques ont été introduites en Algérie par le biais de la bibliothèque coloniale en tant que phénomène social nouveau qui a non seulement prédominé durant la période coloniale, mais qui a aussi fortement marqué la période post-coloniale. Sur ce plan, le rôle de la colonisation est manifeste mais faut-il le rappeler encore une autre fois, que ce rôle était au service des populations européennes d'Algérie, lesquelles ne cessaient de revendiquer leur droit en matière de lecture publique à l'image de ce qui se passait en Europe et dans le reste des autres pays du monde. Quant à la population indigène, nous avons remarqué dans les pages précédentes, que la situation était tout à fait différente.

Aux yeux du pouvoir colonial, l'indigène n'avait pas à exprimer ou à revendiquer ses droits les plus élémentaires et encore moins ses droits en matière de lecture. Mais en cas de nécessité, c'était à l'administration de les provoquer selon les besoins de ses services. C'est la raison pour laquelle nous jugeons que la population indigène n'était pas directement concernée par cette catégorie de bibliothèques, à l'exception d'une minorité qui appartenait à l'ancienne classe dominante, constituée des alliés de la France, sur laquelle s'appuyait la politique coloniale, «en lui confiant un rôle de transmission et d'application sur l'ensemble de la société colonisée» ⁽⁴⁸⁾.

Indépendamment des rapports entre la classe dominante et la classe dominée, ces bibliothèques en tant que produit colonial ont servi pour mener, tant bien que mal, une mission de colonisation culturelle qui a fini par imposer, par la force, la culture française en Algérie au détriment de la culture autochtone. En dehors du contexte politique, ces bibliothèques ont fortement marqué le courant de l'histoire des bibliothèques en Algérie. La création de la Bibliothèque nationale d'Alger en 1835 constitue le début d'une période de presque un siècle et demi où la bibliothèque

coloniale qui se voulait une institution moderne a fini, par la force des choses, par supplanter la bibliothèque musulmane dont la conception et la structure traditionnelles ne convenaient pas aux mutations connues dans le domaine des bibliothèques à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Jusqu'à 1962 et même après, l'Algérie a été, dans le domaine des bibliothèques, prédominée par le modèle colonial qui a connu trois phases successives:

- ✓ La phase du XIX^e siècle.
- ✓ La phase de l'entre deux guerres.
- ✓ La phase postérieure à 1945.

A. PHASE DU XIX^e SIECLE:

La phase du XIX^e siècle est marquée par la création de la Bibliothèque nationale d'Alger en 1835. Cette création est issue de la nécessité de rassembler et de conserver, pour la première fois, les vestiges du passé concernant une colonie nouvellement conquise. En tant que première institution culturelle et doyenne des bibliothèques de l'Algérie de la conquête, la Bibliothèque nationale a été créée dans des circonstances hors du commun ⁽⁴⁹⁾. A l'exception de la décision de sa création, cette bibliothèque a été fondée grâce aux efforts personnels de son bibliothécaire en dehors de tout appui politique et administratif du pouvoir colonial.

Les moyens de fortune mis à la disposition du bibliothécaire, par la suite, confirment que le rôle des autorités compétentes était vraiment en deçà des besoins du fonctionnement minimum de cette bibliothèque. Plus tard, le développement de la colonie a engendré des besoins en matière d'enseignement et de lecture publique, d'où la création d'autres bibliothèques qui venaient s'ajouter à la Bibliothèque nationale notamment la Bibliothèque universitaire, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques municipales, etc. Il est à remarquer que cette phase est caractérisée par l'initiative de fondation et de création des bibliothèques à caractère beaucoup plus «spécialisé» que général, car la notion de lecture publique n'apparaîtra que plus tard.

Sur la plan de fonctionnement, les bibliothèques à cette époque étaient beaucoup plus des dépôts de livres que des bibliothèques proprement dites, compte tenu de leurs moyens, des techniques d'organisation et de gestion, de leur statut dans la société, etc. Il fallait attendre le début du XX^e siècle pour voir les premières manifestations de l'administration envers ces bibliothèques se traduire par des missions d'inspections notamment celles de 1908, 1912 et plus tard celle de 1946, qui ont toutes conclu que ces bibliothèques étaient alors dans un état embryonnaire.

B. PHASE DE L'ENTRE DEUX - GUERRES:

La principale caractéristique de cette période réside dans l'augmentation sensible du prix des livres. Ainsi un volume de l'histoire de l'art publié sous la direction d'André Michel pour un prix de 15 francs en 1914, coûtait 50 francs en 1922, soit une augmentation de 400 % environ. Par ailleurs, les livres édités à l'étrangers étaient presque inaccessibles en raison du taux de change élevé.

Les circonstances économiques de la guerre ont par conséquent mis les bibliothèques dans des conditions encore plus difficiles, ce qui a sensiblement réduit le taux de croissance de leurs collections. Sur un autre plan, l'Algérie a vu se développer, durant cette période, la notion de lecture publique. Le 26 mars 1929, le ministre de

l'instruction publique, Mario Roustan avait déposé sur le bureau du Sénat une proposition d'organiser des salles municipales dans toute la France.

En 1930, certains parlementaires soulevèrent la question des bibliothèques publiques notamment la suite que le gouvernement avait réservée aux travaux de la commission de la lecture publique créée en 1929. Ces interventions n'avaient, semble-t-il, suscité aucun résultat. Il fallait attendre l'année 1931 pour voir se tenir à Alger le Congrès International de la Lecture Publique où cette dernière avait fait l'objet pour la première fois de discussions sérieuses clôturées par une résolution votée au sujet de l'application à l'Algérie de la loi qui organise la lecture publique outre l'émission d'un certain nombre de vœux⁽⁵⁰⁾ permettant l'organisation des bibliothèques en Algérie.

C. PHASE POSTERIEURE A 1945:

D'après les résultats de la mission d'inspection menée en 1946 par l'inspecteur général des bibliothèques, Pierre Le Lièvre, la situation des bibliothèques en Algérie laissait encore à désirer. Il écrit par conséquent: « si un effort appréciable a été fait, et si des résultats, dont on ne saurait sous-estimer l'intérêt, ont été obtenus à Alger, nous avons pu constater la totale carence de l'administration municipale dans des grandes villes comme Oran ou Bône, et dans des villes comme Tlemcen »⁽⁵¹⁾.

Indépendamment de la position de l'administration vis à vis de la politique en matière des bibliothèques en Algérie, la période postérieure à la seconde guerre mondiale a été marquée, sur le plan quantitatif, par l'extension du champ de la lecture publique qui avait connu un essor relativement important, étant donné que 90 % des bibliothèques de la période coloniale, étaient postérieures à 1949⁽⁵²⁾. Par ailleurs, cette période a été aussi marquée par la construction d'un bâtiment nouveau pour la Bibliothèque nationale à partir de 1954 conformément aux normes et techniques modernes de la bibliothéconomie.

En 1955, l'arrêté ministériel du 28 décembre intervient pour donner au service de la lecture publique un caractère officiel et désigné depuis, sous le nom de bibliothèque centrale de prêt du département d'Alger, rattaché à la Bibliothèque nationale avec un crédit de l'ordre de cinq millions de francs destinés à fournir des livres à quelque 186 bibliothèques. A l'aide des caisses circulantes ou bibliobus, ce chiffre a sensiblement augmenté pour atteindre celui de 327 bibliothèques en 1958.

Le service de la lecture publique qui desservait plus de 300 bibliothèques (bibliothèques municipales, de foyers ruraux, d'écoles, d'hôpitaux et de prisons, etc.), envisageait un programme ambitieux qui consistait à développer la lecture publique en doublant le nombre de localités à desservir. Cependant ce programme n'a jamais été réalisé à cause de la guerre de libération déclenchée en 1954 et qui a causé non seulement la suspension de plusieurs centres notamment ceux des régions isolées, mais qui a aussi abouti sur le plan politique à l'indépendance de l'Algérie en 1962.

CONCLUSION:

La lecture publique est un produit d'une culture démocratique, dont la révolution française a tracé les premiers sillons. Dans le domaine du livre, les principes fondamentaux de démocratisation de la lecture publique n'ont pas été toutefois appliqués en France pour diverses raisons.

Par contre, les Anglo-saxons qui ont connu la bibliothèque publique un demi-siècle après les dépôts littéraires issus de la révolution française, ont donné à la bibliothèque, d'une manière générale, une place de choix dans la société et ont fait d'elle un organisme actif auquel ils ont attribué un rôle moteur dans les programmes de développement de la société, une chose tout à fait contraire en France où les idées et les principes de la révolution de 1789 n'ont pas été suivis, dans le domaine de la lecture publique, par les mesures à même de faire de la bibliothèque ce qu'ont réussi de faire les Anglais, les Américains et même certains pays voisins de la France.

La situation critique dans laquelle se trouvaient les bibliothèques de l'Algérie de la conquête n'était qu'un prolongement d'une crise issue de l'inadéquation de la politique française en matière de bibliothéconomie d'une manière générale; ce qui a donné lieu à des bibliothèques qui, de par les difficultés dans lesquelles elles végétaient, n'existaient que par leurs noms comparativement à ce qui se passait, à la même période, dans les autres pays du monde.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- (1) Germain, Roger.- La Politique indigène de Bugeaud, p. 15.
- (2) Ibid. P. 25.
- (3) Outre les moyens de répression, la France a utilisé d'autres méthodes plus ou moins pacifiques comme les négociations avec certains notables qui lui ont servi de courroie de transmission avec le reste de la population; adoption de la politique «diviser pour régner» en se basant, entre autres, sur le mythe berbère et la diversité ethnique, etc.
- (4) Estivals, Robert.- Le Livre dans le monde, p. 365.
- (5) Ibid.
- (6) Estivals Robert.- Schéma pour la bibliologie, p. 57.
- (7) Allahoum, Rabah.- Le Livre en Algérie, p. 58.
- (8) Estivals, Robert.- Le Livre en Tunisie, op. Cit., p. 59.
- (9) Hachette contrôlait 80 % de la commercialisation du livre sur le marché algérien dont le roman représentait 80 % du marché. Quant au livre scientifique et littéraire, il ne représente que 5 % du marché (cf. Rais, Djamel.- L'Importation du livre en Algérie, cité par Allahoum, Rabah, op. Cit., p. 59).
- (10) Ibid.
- (11) Librairie «Réveil» «Cheaix» et la Maison des livres à Alger; «Fouques» et «Marchés» à Oran; «Mariani» et «Pineli» à Constantine. (Cf. Allahoum, Rabah, op. Cit. P. 60).
- (12) Ibid.
- (13) Le chiffre exact pour l'année 1954 est de 9 529 726, soit un livre pour 59 000 habitants.
- (14) Revue el - Djeich, septembre 1980, p. 40, citée par Allahoum, op. Cit. p. 61.
- (15) A titre d'exemple, al Rissala de Hessen Ezayet, al Thaqafa de Ahmed Amin, el Feth de al Rabita al Arabia. La plupart de ces périodiques présentaient un caractère hostile aux intérêts de la France.
- (16) Une discipline qui «constitue aujourd'hui l'un des secteurs de la recherche bibliologique. Elle est abordée généralement dans des perspectives socio-historique et sociologique. (Cf. Estivals, Robert.- Bibliologie politique: les

- systèmes politiques et la communication écrite. In: Les sciences de l'écrit..., op. Cit., p. 430).
- (17) Estivals, Robert.- Bibliologie politique: les systèmes politiques et la communication écrite. In: Les Sciences de l'écrit: Encyclopédie internationale de bibliologie, p. 428.
- (18) Sur ce point, R. Estivals précise: « on doit généralement, écrit-il, dater les premiers essais de théorisation de la pratique politique en ce domaine, en France, du siècle des lumières et du fameux Mémoire sur la Librairie et sur la Liberté de la presse, de Malesherbes, le directeur de la librairie au milieu du XVIII^e siècle. On ajoute aussi les textes de Diderot relatifs notamment à la librairie » (ibid.).
- (19) Abdelhamid, Arab.- Contribution à l'étude des institutions culturelles de l'Algérie: évolution des bibliothèques durant la période coloniale 1830 -1962.- 2 tomes, 842 p. Thèse de Doctorat d'Etat: bibliothéconomie: université d'Alger: 2000.
- (20) Roubakine, Nicolas, op. Cit., p. 514.
- (21) Ibid., p. 506.
- (22) Estivals, Robert.- Le Livre en Tunisie: modèle socialiste et modèle libéral. In: Le Livre dans le monde, op. Cit., pp. 309 - 310.
- (23) Pour plus d'informations, il convient de consulter les livres de: Taleb Ibrahim, A.- De la décolonisation culturelle, 1962-1972.- Alger: S.N.E.D., 1973; Mazouni, A.- Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb.- Paris: Masgrew, 1969; Hardy, G.- Une Conquête morale, l'enseignement en A.O.F.- Paris: A. Colin, 1971.
- (24) Cf. Chapitre: manuscrits orientaux conservés dans les bibliothèques algériennes, pp. 456 - 496.
- (25) Estivals, Robert.- Le Livre en Tunisie, op. Cit., p. 309.
- (26) Cf. Revue africaine, vol. 68, 1927, p. 108.
- (27) La nationalisation a également touché les bibliothèques des établissements ecclésiastiques en vertu de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et l'Etat, rendue applicable en Algérie à partir de 1908.
- (28) Pichon.- Alger sous la domination française, cité par Jean Vaillard, op. Cit., p. 83.
- (29) Rozet.- Voyage dans la Régence d'Alger, cité par Jean Vaillard, ibid.
- (30) Rinn, Louis.- Marabouts et Khouan, p. 516.
- (31) Sur la plan politique les zaouias ont constitué la base arrière de toutes les révolutions du XIX^e siècle contre l'occupation française et même durant la guerre de libération. C'est pourquoi la position des autorités coloniales était claire dès le début envers la plupart des zaouias.
- (32) Berbrugger, L. A.- Algérie historique, pittoresque et monumentale..., p. 78.
- (33) Cambon, Jules.- Le Gouvernement général de l'Algérie (1891 - 1897), p. 54.
- (34) Ibid., p. 68.
- (35) Ibid., p. 76.
- (36) Lettre n° 3008 du gouverneur général, adressée le 14 juin 1915 au préfet d'Alger au sujet de la proposition de la section arabe des délégations financières. In: A.O.M. (Aix - en - Provence), Département d'Alger, n° 2U 18.

- (37) Ibid. .
- (38) Estivals, Robert.- Le Livre en Tunisie, op. Cit., p. 309.
- (39) Ibid., p. 311.
- (40) Estivals, Robert.- Le Livre dans le monde, p. 289.
- (41) Aux yeux de la France cette catégorie sert de courroie de transmission avec le reste de la population indigène.
- (42) « Il n'y a pas, écrit Elena Savoca, d'autre personne de l'histoire du livre comme Roubakine dont le nom depuis la fin du XIX^e et tout le XX^e siècle resta toujours dans la presse russe et étrangère » (cf. Avant propos du livre de Nicolas Roubakine, p. 7). Roubakine est l'une des figures de l'intelligentsia russe qui, durant toute sa vie (1862 - 1946), a travaillé dans le domaine du livre qui représente pour lui « l'instrument le plus puissant dans la lutte pour la vérité et la justice ». A partir de ses travaux sur les phénomènes de la lecture depuis 1887, Roubakine a fondé une nouvelle discipline: la psychologie bibliologique, développée dans son livre intitulé: Introduction à la psychologie bibliologique, publié à Paris en 1922 en guise de dédicace avec gratitude à ses amis Paul Otlet et Adolphe Ferrière.
- (43) Au nombre de six, ces principes dégagés par N. Roubakine sont les suivants:
- Le premier principe repose sur la prédominance de la personnalité humaine. « Cela veut dire que tout livre choisi parmi les richesses livresques de l'humanité doit, avant tout, être apprécié du point de vue des intérêts et des idéals de la personnalité humaine qui pense, sent et souffre ».
- Le second principe concerne la prédominance de la vie sur le livre. Lors d'un choix de livres pour une bibliothèque de culture générale, «il faut penser non pas au livre, mais à la vie réelle que ce livre reflète et exprime ».
- Le troisième principe est le suivant: tout livre n'est qu'un instrument comme n'importe quel autre instrument. « ne peut être ni bon, ni utile, ni bienfaisant par lui-même, indépendamment des individus qui s'en servent dans tel ou tel cas particulier. Entre les mains de certains, le livre est un moyen d'élargir et d'approfondir la vie, de la rendre plus libre et plus lumineuse. Entre les mains d'autres, le même livre n'est qu'un moyen de lutte contre la liberté et la justice, un moyen d'oppression, d'obscurantisme et de violence servant à humilier et à écraser la personnalité humaine. Donc, on ne peut jamais affirmer qu'un livre, même considéré comme le meilleur, représente, par lui même, une valeur positive quelconque. L'Evangile ne nous fait-il pas penser aux inquisiteurs qui, eux aussi, le lisaient ? Et même la mathématique n'a-t-elle pas rendu des services à l'artillerie.
- Le quatrième principe est ainsi formulé par Roubakine: « vive le livre, instrument puissant dans la lutte pour la vérité et la justice ».
- Le cinquième principe: tolérance envers les différentes opinions. D'après ce principe, «il ne faut pas, en faisant un choix de livres pour une bibliothèque de culture générale, passer sous silence les opinions que, pour telles ou telles raisons, semblent inexactes, injustifiées ou antipathiques aux organisateurs de la bibliothèque».

Le sixième principe: les livres sont destinés aux lecteurs qui diffèrent sur les plans psychique et social ce qui veut dire que « l'action d'un même livre sur les lecteurs de types différents, est nécessairement différente ».

- (44) L'écrivain V. Bielinski dit: « pour moi, une personnalité humaine est au-dessus de l'histoire, au-dessus de la société, au-dessus de l'humanité ».
- (45) Roubakine, Nicolas, op. Cit. P. 507.
- (46) De par la nature des collections des bibliothèques coloniales constituées principalement de romans, la mission scientifique de ces institutions est reléguée au second plan par rapport à la mission de déclasserment.
- (47) Roubakine, Nicolas, op. Cit., p. 511.
- (48) Estivals, Robert.- Le livre en Tunisie, op. cit., p. 309.
- (49) Cf. Chapitre: Bibliothèque nationale d'Alger, pp. 60 et ss.
- (50) Cf. Chapitre: Etat de la lecture publique, pp. 588 et ss.
- (51) La lecture publique en Algérie. In: Rapport d'inspection de P. Le Lièvre, op. cit., p. 47.
- (52) Lebel, Germaine.- Bibliothèque nationale et lecture publique en Algérie, p. 55.